

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 33

Objet : Bail – SCIEC / CCI - Ecole Ferrandi

Exposé des motifs :

La SCI des Ecoles Consulaires, filiale de la CCI Ille et Vilaine, est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue de Brest à Rennes. La SCIEC a réhabilité ce local afin que la CCI Ille et Vilaine puisse y accueillir une nouvelle formation, l'école culinaire Ferrandi.

Le bail relatif à la mise à disposition des locaux est proposé selon les caractéristiques suivantes :

- Bailleur : la SCI des Ecoles Consulaires
- Preneur : la CCI Ille et Vilaine
- Nature du bail : bail civil
- Surface louée : 1 941 m²
- Durée : 10 ans à compter du 16 aout 2022
- Loyer : 160 € HT / an / m², soit 310 k €

La SCI des Ecoles Consulaires a approuvé les termes du bail lors de son Assemblée Générale du 3 octobre 2022.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer avec la SCI des Ecoles Consulaires, le bail relatif à la mise à disposition des locaux de la rue de Brest à Rennes selon les dispositions portées ce jour à votre connaissance.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet

 **CCI ILLE-ET-VILAINE**
Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq